

saison 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff

[5892000@ffhandball.net](mailto:5892000@ffhandball.net)

09 50 76 94 89

COMMISSION  
ORGANISATION  
COMPÉTITIONS  
COMITÉ  
HAUTS DE SEINE



1<sup>er</sup> juin 2026

## CHAMPIONNATS MOINS DE 15 ANS FÉMININES HAUTS-DE-SEINE - PARIS



### Joueuses nées en 2011 - 2012 - 2013

#### Brûlage :

- si une joueuse d'un club évoluant au niveau national a effectué 3 dates de championnat, la joueuse est brûlée pour la 1<sup>re</sup> phase du championnat départemental.
- si une joueuse d'un club qualifié au niveau régional a effectué 3 dates en brassages et délayages régionaux, la joueuse est brûlée pour la 1<sup>re</sup> phase du championnat départemental.

#### Championnat :

- 15 dates de championnat.
- 22 équipes engagées.

### 1<sup>re</sup> phase

5 matches simples.

Poule A		Poule B		Poule C		Poule D	
1	USM Malakoff	1	AC Boulogne-Billancourt	1	Entente Mont-Valérien 1	1	Courbevoie HB
2	Paris SG 2	2	Issy Paris Hand 2	2	ES Colombienne	2	Entente Vallée Sud 92 1
3	CSM Finances 2	3	Bois-Colombes Sp. 2	3	Paris SC 2	3	Levallois SC
4	Stade de Vanves	4	Paris UC 2	4	Stade Français	4	Paris XO
5	Entente Vallée Sud 92 2	5	Entente Mont-Valérien 2	5	AS Meudon	5	Paris UC 3
6	Clamart HB	6	Exempt	6	Exempt	6	Exempt

COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE

9 allée Jacques-Brel - 92240 Malakoff

T. +33 (0)9 50 76 94 89 - [5892000@ffhandball.net](mailto:5892000@ffhandball.net) - [handball-comite92.com](http://handball-comite92.com)

Association Loi 1901 - N° Siret : 325 324 515 00031 - N° APE : 9319 Z

## saison 2025-2026

### COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff

[5892000@ffhandball.net](mailto:5892000@ffhandball.net)

09 50 76 94 89

COMMISSION  
ORGANISATION  
COMPÉTITIONS  
COMITÉ  
HAUTS DE SEINE



## 2<sup>e</sup> phase

3 niveaux sont proposés : Excellence, Honneur et 1<sup>re</sup> Division

### Excellence :

10 matches aller/retour.

Excellence	
1	1 de A : USM Malakoff
2	1 de B : Issy Paris Hand 2
3	1 de C : Ent. Mont-Valérien 1
4	1 de D : Ent. Vallée Sud 92 1
5	Meilleure 2 <sup>e</sup> (A) : Paris SG 2
6	2 <sup>e</sup> meilleure 2 <sup>e</sup> (C) : Paris SC 2

À l'issue de cette 2<sup>e</sup> phase, la 1<sup>re</sup> d'Excellence sera désignée championne du 92-75.

### Honneur :

10 matches aller/retour.

Honneur	
1	3 <sup>e</sup> meilleure 2 <sup>e</sup> (B) : Bois-Colombes Sp. 2
2	4 <sup>e</sup> meilleure 2 <sup>e</sup> (D) : Levallois SC
3	3 de A : CSM Finances
4	3 de B : AC Boulogne-Billancourt
5	3 de C : AS Meudon
6	3 de D : Courbevoie HB

À l'issue de cette 2<sup>e</sup> phase, la 1<sup>re</sup> d'Honneur sera désignée championne du 92-75.

**1<sup>re</sup> Division :**

11 journées :

- 10 journées en matches aller/retour
- 1 journée de finalités

1 <sup>re</sup> Division - Poule A		1 <sup>re</sup> Division - Poule B	
1	4 de A : Ent. Vallée Sud 92 2	1	4 de B : Paris UC 2
2	4 de D : Paris XO	2	4 de C : ES Colombienne
3	5 de B : Ent. Mont-Valérien 2	3	5 de A : Stade de Vanves
4	5 de C : Stade Français	4	5 de D : Paris UC 3
5	6 de A : Clamart HB	5	Asnières HC
6	Exempt	6	Exempt

Finales 1 <sup>re</sup> Division	
<b>Matches simples : un tirage au sort a été effectué pour déterminer le club recevant</b>	
<b>Journée des 06-07.06.2026</b>	
<b>M 1 (places 1 – 2)</b>	1 de A : Entente Mont-Valérien 2 / 1 de B : Paris UC 2
<b>M 2 (places 3 – 4)</b>	2 de B : ES Colombienne / 2 de A : Paris XO
<b>M 3 (places 5 – 6)</b>	3 de B : Paris UC 3 / 3 de A : Entente Vallée Sud 92 2
<b>M 4 (places 7 – 8)</b>	4 de A : Stade Français / 4 de B : Stade de Vanves
<b>M 5 (places 9 – 10)</b>	5 de B : Asnières HC / 5 de A : Clamart HB

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes procéderont à une série de jets de sept mètres. Veuillez vous référer au règlement ci-dessous.

À l'issue de cette 2<sup>e</sup> phase, le vainqueur de M 1 de la 1<sup>re</sup> Division sera désigné champion.

## RÈGLEMENT FÉDÉRAL

### 3.3.6 — Déroutement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4<sup>e</sup> paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.